

34 - Acquisition à M. COMTE et Mme PICCAND - Alignement 20, rue du Docteur Mouras

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Une partie de la propriété de M. Alexandre COMTE et de Mme Véronique PICCAND sise 20, rue du Docteur Mouras est touchée par l'emplacement réservé n° 643 inscrit au PLU en vue de l'élargissement de la rue du Docteur Mouras.

M. Alexandre COMTE et Mme Véronique PICCAND souhaitant clore leur propriété, ont sollicité la Ville de Besançon pour que soit effectuée la mise à l'alignement de leur propriété. Des négociations ont été engagées et ont abouti aux accords suivants :

- M. Alexandre COMTE et de Mme Véronique PICCAND cèdent à la commune 25 m² issus de la parcelle cadastrée section EH n° 169 au prix de 2 500 € (25 m² x 100 €/m²)
- Les travaux de mise à l'alignement seront réalisés par la Ville de Besançon
- Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la Ville de Besançon.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense totale de 2 500 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.